

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan d'Occupation des Sols (POS) et la Carte Communale définissent et règlementent l'usage des sols sur l'ensemble du territoire où ils s'appliquent : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics...

Ce sont des documents juridiques de portée générale qui s'imposent à tous (personnes physiques et morales) et auxquels on se réfère pour instruire les demandes d'occupation des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...).

À ce jour, le territoire de Grand Poitiers comporte 1 PLU intercommunal (PLUi) couvrant 12 communes, 27 PLU à l'échelle d'une commune ou d'une partie de commune et 3 Cartes Communales.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 40 communes qui composent Grand Poitiers est en cours d'élaboration.

Un premier projet devra être arrêté en juin 2024 puis validé en septembre 2024. Les consultations des personnes associées (État, Chambre de l'agriculture...) et l'enquête Publique seront faites jusqu'en juin 2025.

Pendant cette période, une commission de Grand Poitiers sera chargée de valider les demandes des communes qui portent sur une modification d'intérêt communal (changement de zonage pour agrandir une école ou pour permettre un lotissement...). Les demandes particulières ne seront traitées qu'une fois le PLUi définitif voté fin 2025 ou début 2026.

Enfance jeunesse

Inscription scolaire

Elle concerne les enfants entrant en petite section (nés en 2018) et les nouveaux arrivants. Pour procéder à l'inscription, n'hésitez pas à consulter le site Internet et à contacter la mairie pour toute question.

Transport scolaire

Nous constatons, depuis un certain nombre d'années, une réelle diversification des parcours scolaires des collégiens.

Si l'établissement de secteur, le collège Jean Moulin, demeure celui qui accueille la majeure partie des jeunes Sadébriens, une part de plus en plus significative des scolarisations est enregistrée dans d'autres établissements, et en particulier au sein du collège Saint Jacques de Compostelle.

Ce contexte a conduit la commune, attachée à des services de mobilité pour tous de qualité, sécurisés et équitables, à solliciter Grand Poitiers Communauté Urbaine afin que cette situation soit considérée avec attention, et que puisse être proposée une offre de transport en commun adaptée aux collégiens concernés.

Informations Diverses

Parc de la Maison des Sadébriens

Vous avez été nombreux à demander l'installation de poubelles et de bancs à proximité des nouveaux jeux.

Ceux-ci seront installés dans les prochains jours.

Les élus réfléchissent également à l'ouverture des sanitaires extérieurs.

Logements séniors

Des logements séniors proposés par Habitat de la Vienne seront disponibles à compter de la fin de l'été dans le lotissement du Bois Menu.

Vous avez plus de 65 ans ? Pour déposer un dossier, contactez Habitat de la Vienne avant le 7 mai au 05 49 18 56 80.

Prochaines Manifestations

- | | |
|------------|--|
| 18 juin | Temps d'échanges et de partage avec l'équipe municipale après un an de mandat
<i>Parc de la Maison des Sadébriens</i> |
| 19 juin | Fête de la Saint-Jean
Proposée par le Comité des Fêtes et la commune de Sèvres-Anxaumont
<i>Parc de la Maison des Sadébriens</i> |
| 31 juillet | Spectacle artistique avec la Compagnie La Migration
Proposé par Grand Poitiers
<i>Parc de la Brunetterie</i> |



Informations municipales

LE PETIT SADÉBRIEN

AVRIL 2021

ÉDITO

Chères Sadébriennes, chers Sadébriens,

L'esprit de retrouvailles et de convivialité qui égayait la place Sadebria, le 20 mars dernier, à l'occasion de la première Fête du Printemps aura sans nul doute marqué ce début d'année ! Le lien social, si malmené depuis plus d'un an, réchauffait alors les cœurs et les esprits de part et d'autre des étals.

Je veux croire que cet instant festif de bonheur partagé n'était que le prélude d'un été et d'un avenir apaisés et sereins, et que la dynamique de vaccination à l'œuvre permettra d'exaucer ce vœu. C'est en tout cas la conviction qui a animé l'équipe municipale lors du lancement du dispositif d'aide à la vaccination qui a permis, à ce jour, à plusieurs dizaines de Sadébriens d'être accompagnés dans leur prise de rendez-vous et leur transport vers les centres de vaccination.

Pour l'heure, restons tous vigilants et responsables car c'est collectivement que nous parviendrons à surmonter cette épreuve.

Ce Petit Sadébrien est largement consacré aux finances de notre commune. L'élaboration du budget aura été l'occasion de décisions importantes pour le Conseil Municipal, guidé par la responsabilité de préserver les finances communales, tout en confortant des services publics de qualité adaptés aux besoins de la population.

Ainsi, le budget 2021 est :

- un budget sensible, caractérisé par de nouvelles diminutions des dotations de l'État et ainsi contraint d'activer le levier fiscal pour garantir le délicat exercice d'équilibre budgétaire,
- un budget responsable qui entend être au rendez-vous des enjeux et en particulier ceux liés à la crise sanitaire, économique et sociale actuelle,
- mais également un budget tourné vers l'avenir qui entend, avec mesure et sobriété, les engagements de l'équipe municipale à l'image du lancement de la concertation sur le devenir de la place Sadebria, la mise en place d'un plan d'équipement numérique des écoles ou encore la transition énergétique du patrimoine communal.

Ce budget, nous le mettrons en œuvre avec détermination, notamment dans la recherche de financements, et transparence vis-à-vis de tous les Sadébriens dans l'explication des décisions prises.

Cette volonté de transparence qui nous anime nous conduit à vous convier, toutes et tous, le 18 juin prochain à un temps d'échange et de partage avec l'ensemble de l'équipe municipale à 19h00 dans le parc de la Maison des Sadébriens. J'espère que nous nous y retrouverons nombreux !

Sincèrement,

Romain Mignot

Ordures Ménagères

Changement du jour de collecte !

À compter du 1^{er} mai 2021, sortez vos bacs le dimanche à partir de 19h.



Fête du printemps : un vrai succès !

À l'occasion de l'arrivée du printemps, la commune a souhaité organiser un évènement convivial en mettant à l'honneur les produits d'une douzaine de producteurs et commerçants locaux.

Un grand merci à eux pour leur présence, ainsi qu'au service déchets propreté de Grand Poitiers et au Comité des Fêtes pour leur participation !

Merci également à la Fanfare en plastic de Biard qui nous a régalés.

Un évènement qui sera reconduit, sans l'ombre d'un doute !



Vivons bien tous ensemble

Avec l'arrivée du printemps, il est normal de réaliser des petits travaux dans son jardin, de bricoler à l'extérieur de sa maison et de profiter de repas autour d'un barbecue, surtout en cette période particulière. Cependant, même s'il est légitime de profiter des beaux jours, il est obligatoire de ne pas franchir des limites fixées, tant par la loi que par les règles du « savoir vivre ensemble ».

Nous vous rappelons donc :

- que les travaux de bricolage aux abords de la maison (karcher, tondeuse, tronçonneuse...) doivent être réalisés aux horaires réglementaires :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;
 - les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h ;
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- qu'il est obligatoire, pour des questions de sécurité, de procéder à la taille et à l'entretien des haies qui bordent les trottoirs ou les bas-côtés des routes.
- que le brûlage des déchets, et notamment les déchets verts, est interdit. Pour réduire vos déchets au jardin, Grand Poitiers propose des aides individuelles permettant la location ou des prestations de broyage ou des aides collectives en vue de l'achat de broyeur. Plus d'info sur le site Internet de Grand Poitiers : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/trier-et-reduire-ses-dechets/jardinage-broyage>
- que l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces publics communaux (espaces verts, voiries, cheminements doux) est strictement interdite par la loi. Nous vous demandons donc de ne pas traiter les espaces publics.

Enfin, nous rappelons que chacun est tenu de nettoyer les déjections de son animal sur la voie publique.



Finances : budget 2021

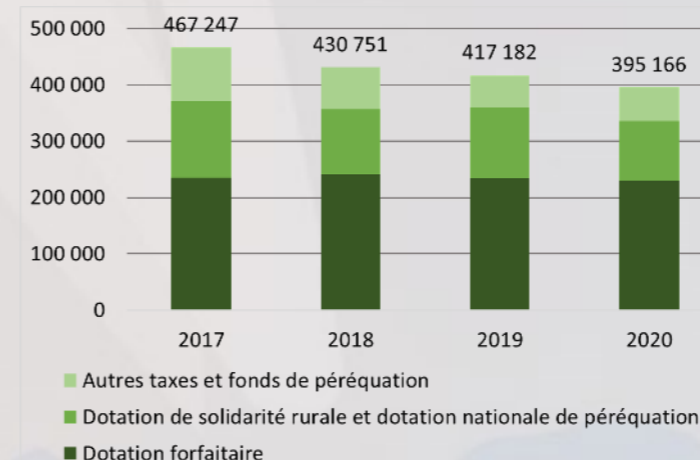
Pour la construction des budgets du mandat 2020-2026, le Conseil Municipal a souhaité disposer d'une vision claire et objective de la situation financière de la commune, et identifier ainsi ses capacités d'investissements.

Fin 2020, la commune a fait appel aux services du pôle Ingénierie Financière de Grand Poitiers pour réaliser une analyse rétrospective du budget principal entre 2017 et 2020, ainsi qu'une prospective jusqu'en 2026. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de la réunion de la commission des finances du 1er mars.

Cette étude a notamment mis en évidence :

- des investissements passés raisonnés et un endettement limité ;
- une pression fiscale faible : le taux de la taxe foncière est aujourd'hui de 42 % inférieur à celui observé sur les communes de taille comparable à Sèvres-Anxaumont.

Pour autant, des points de vigilance ont été identifiés, notamment l'épargne de la commune qui s'avère modeste. Du fait de la baisse des dotations de l'État ces dernières années (-72 000 € en 4 ans), la situation financière de la commune pourrait se dégrader significativement avec des premières difficultés de gestion de la trésorerie dès 2022, et l'impossibilité d'équilibrer le budget à partir de 2023.



La baisse des dotations de l'État fragilise l'équilibre du budget

Budget 2021 : une gestion rigoureuse pour préparer les investissements de demain

La nouvelle équipe municipale a donc dû prendre des décisions fortes pour élaborer son premier budget de la mandature, en se fixant les deux objectifs suivants :

- dégager suffisamment d'épargne pour pouvoir continuer à financer les investissements dits « récurrents » et nécessaires, comme l'entretien ou le renouvellement des équipements, et maintenir le niveau des services publics proposés sur la commune ;
- garantir une situation financière de la commune saine et durable à l'issue du mandat.

Le budget 2021 est en hausse par rapport à 2020 : il tient compte des nouvelles dépenses liées, entre autres, aux obligations qui s'imposent du fait du contexte sanitaire (doublement des garderies, renforcement du nettoyage des locaux, acquisition de masques et autres équipements de protection, produits de nettoyage...).

Ainsi, pour compenser la baisse des dotations de l'État, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la fiscalité locale, en faisant notamment passer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 32,84* % à 39,41 %. Avec la disparition progressive de la taxe d'habitation, la taxe foncière devient en effet le principal levier pour augmenter les recettes et équilibrer le budget communal.

Les investissements en 2021 seront modérés et prioritairement fléchés sur les travaux d'entretien des bâtiments permettant de dégager des économies de fonctionnement, ainsi que sur les achats d'équipements pour le fonctionnement des services. À titre d'exemple, les travaux de rénovation de deux classes de l'école élémentaire permettront de diminuer les consommations énergétiques dès la fin de l'année.

En outre, comme l'a souligné le Maire Romain Mignot à l'occasion du Conseil Municipal du 13 avril dernier, « le budget 2021 de Sèvres-Anxaumont et les mesures qu'il recouvre engagent la collectivité et ses élus à la fois à l'efficacité dans la mise en œuvre du projet municipal, à la transparence des décisions prises et à la sobriété des actions conduites ».

Le budget primitif 2021 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mars :

Budget 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 762 794,77 €	1 762 794,77 €
Investissement	560 206,18 €	560 206,18 €

* après intégration du taux départemental (17,62 %)

Hausse de la taxe foncière, quel impact ?

La hausse du taux communal de la taxe foncière, votée en Conseil Municipal le 13 avril, aura un impact financier différent selon les ménages. Le montant de l'impôt foncier dépend en effet de la valeur locative du bien immobilier, qui varie elle-même en fonction de plusieurs critères : caractère du logement, qualité de la construction, localisation, surface habitable, réseaux...

Pour 80 % des propriétaires, la hausse de la part communale de la taxe foncière se situera entre 70 € et 115 € par an, soit entre 6 € et 10 € par mois.

i La suppression de la taxe d'habitation entraîne, pour les ménages modestes, une économie moyenne de 690 € par an depuis 2020.

Pour les ménages les plus aisés, l'économie moyenne sera de 270 € en moyenne en 2021 (réduction de 30 % du montant de la taxe d'habitation) et atteindra plus de 900 € en moyenne en 2023 (suppression totale).